Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 029-212902217-20260518-DE2026008-DE

MAIRIE DE PORSPODER (29840)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S. N°2026-008

DATE DE CONVOCATION
5 mai 2026

L'an deux mille vingt six
le treize mai à quinze heures

La Commission administrative du C.C.A.S. légalement convoquée s'est réunie à la Mairie sous la vice-présidence de Mme Béatrice GRAZIANA

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	11
Présents	08
Votants	09

Etaient présents : tous les membres de la Commission Administrative à l'exception de : Mme Pauline PAREZ qui donne pouvoir à Mme Béatrice GRAZIANA

Absents : Mr Alain BARGAIN, Mme Marie MONOT

3. DELEGATION POUR ATTRIBUTION DE SECOURS D'URGENCE

Mme Béatrice GRAZIANA, vice-président, informe l'assemblée qu'il est nécessaire afin d'être réactif de déléguer au Président et au Vice-Président, la possibilité d'attribuer des secours d'urgence à hauteur maximum de 100 €. Au-delà de cette somme, le conseil d'administration sera saisi et devra délibérer. Il est par conséquent demandé à la commission de délibérer pour déléguer au Président ou à la Vice-présidente, la compétence d'attribuer des secours d'urgence à hauteur maximum de 100 €.

La commission administrative du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DELEGUE** au Président ou à la Vice-présidente, l'attribution des secours d'urgence à hauteur de 100 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les Jour, mois et an que ci-dessus.
Pour copie conforme,
La Vice-Présidente du CCAS,
Mme Béatrice GRAZIANA

MAIRIE de PORSPODER 29840